

République Française
Département du Nord
COMMUNE DE PREMESQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	18
Nombre de membres en exercice :	18
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	18
Date de la convocation :	07.06.2021
Date d'affichage :	07.06.2021

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE
DU 14 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le quatorze du mois de Juin, à 19 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, en raison des contraintes sanitaires, Salle Saint-Laurent, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

- 15 Présents : Y. HUTCHINSON - A. MARQUE - P. ALLIOT - P. VANDEN DORPE - N. GUISLAIN - L. BASECQ
- S. VAN EECKE - D. DUMONT - C. LEFEBVRE - F. BOULANGER – S. MOUVEAUX - C.
ANNAERT - P. JOURDAIN - J. TYBOU- G. DUBOIS
- 3 Absents ayant donné pouvoir : X. DUBOIS à P. ALLIOT - P. CAREY à C. LEFEBVRE – P. PACCOU à Y.
HUTCHINSON
- 0 Excusé :

Monsieur Denis DUMONT a été désigné comme secrétaire de séance.

2021 – 25 : Avis du Conseil Municipal sur les projets de modification des onze PLU de la
Métropole Européenne de Lille
Rapporteur : Arnaud MARQUE

1. Présentation des projets de modification des onze PLU de la MEL :

Le 12 décembre 2019, la Métropole Européenne de Lille a approuvé six plans locaux d'urbanisme révisés. Il s'est agi d'une part d'approuver les cinq plans locaux d'urbanisme communaux d'Aubers, Bois-Grenier, Fromelles, Le Maisnil et Radinghem-en-Weppes, et d'approuver d'autres par le nouveau Plan Local d'Urbanisme couvrant les 85 autres communes membres à cette date, dit « PLU2 ». Les nouveaux Plans Locaux d'Urbanisme sont entrés en vigueur le 18 juin 2020.

Le 14 mars 2020, la Métropole Européenne de Lille (MEL) et la Communauté de Communes de la Haute-Deûle (CCHD) ont fusionné, portant à quatre-vingt-quinze le nombre de communes couvertes par le territoire métropolitain. En termes de documents d'urbanisme, ces communes, en grande partie située dans l'Aire d'Alimentation des Captages du sud de la Métropole, sont dotées de 5 PLU communaux.

La MEL est désormais couverte par 11 PLU.

Le 18 décembre 2020, le conseil métropolitain a décidé d'engager une procédure de modification de ses onze plans locaux d'urbanisme, procédure dont les délibérations 20 C 0406 et 20 C 0408 ont rappelé les objectifs, et fixé les modalités de la concertation préalable.

Par délibération du 23 avril 2021, le conseil de la Métropole Européenne de Lille a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modification des plans locaux d'urbanisme et décide d'engager une enquête publique unique portant sur l'ensemble des modifications retenues.

En ce qui concerne les objectifs de cette procédure, il est apparu qu'après plusieurs mois d'instruction, les nouveaux PLU nécessitent d'être ajustés en plusieurs points de leur règlement pour garantir l'efficacité de ces règles et leur mise en œuvre. Il s'agit également de sécuriser les autorisations d'urbanisme en limitant les marges d'interprétation.

Par ailleurs, à l'occasion des procédures de révisions des 6 plans locaux d'urbanisme adoptés en décembre 2019, procédures permettant d'associer les communes, les personnes publiques et la population, un certain nombre d'engagements ont été pris par la MEL, dans le cadre de l'enquête publique relative à la révision générale du PLUi. Certains engagements trouvaient leur traduction dans le PLU 2 approuvé, d'autres concernaient des procédures ultérieures d'évolution de ce document de planification. La procédure de modification est l'occasion de poursuivre la tenue de ces engagements.

Par ailleurs, compte tenu de la longueur de ces procédures, certains projets aujourd'hui définis n'ont pu être traduits à temps dans ces nouveaux documents d'urbanisme comme par exemple le Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPRU).

Le renouvellement récent des conseils municipaux a aussi conduit à l'affirmation de projets, qui, sans remettre en cause le projet de territoire et les orientations du PLU ne peuvent être mis en œuvre en l'état actuel des règles applicables qui nécessitent d'être ajustées ponctuellement et localement.

Enfin, certaines orientations d'aménagement et de programmation (OAP), notamment celles traitant de la santé, des risques et des enjeux environnementaux devraient pouvoir être confortées pour intégrer davantage le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) approuvé en février 2021 par le conseil métropolitain.

Cette procédure est également l'occasion de poursuivre la déclinaison des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables au travers de la mobilisation des outils réglementaires du PLU sur le territoire (zonage, outils de protection, emplacement réservé, etc.).

Par délibération du 23 avril 2021, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modifications des plans locaux d'urbanisme, et décide d'engager une enquête publique unique portant sur l'ensemble des modifications retenues.

Sur le territoire de notre commune, le projet de modification prévoit :

- Déplacement de l'emplacement réservé pour l'extension du cimetière
- Création d'un emplacement réservé entre la rue du couvent et la rue Gabriel Péri pour un cheminement piétons
- Modification d'un emplacement réservé pour ouvrage d'assainissement au clos des Charmilles

Le projet de modification des onze PLU de la MEL est consultable au format papier au siège de la MEL, et sur internet via le lien :

https://documents-pluccw.lillemetropole.fr/PLU_05_avril_2019_main.html

2. La consultation des communes intéressées dans le cadre de la procédure de modification :

En application de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification doit désormais être soumis pour avis aux communes intéressées de la MEL.

A l'issue de la consultation des communes et des autres personnes publiques associées, le projet de modification sera soumis à une enquête publique unique prévue en septembre 2021.

3. Avis du Conseil Municipal :

Au regard des projets de modifications présentés et des discussions en séance :

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, émet un avis favorable sur les projets de modification des onze PLU de la Métropole Européenne de Lille. Cat avis sera porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique unique.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord

**A Prêmesques, le 16 juin 2021,
Affiché le 16 juin 2021,**

**Ainsi délibéré
Pour copie conforme,
Le Maire,
Yvan HUTCHINSON**

